

**ATTENTION,
LE C.F.E RECOIT
SUR RENDEZ-VOUS**



**1) PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU REPERTOIRE DES MÉTIERS D'UNE
ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

Pour domicilier l'entreprise à créer –

- Titre de propriété du local où s'exerce l'activité (acte d'achat, de partage, de donation, attestation notariée ou extrait de la matrice cadastrale),
 - Ou** bail,
 - Ou** quittance de loyer ou quittance E.D.F ou de téléphone, moins de 3 mois
 - Ou** attestation de résidence de la mairie,
 - Ou** contrat de location gérance,
 - Ou** autorisation écrite du propriétaire si le local est occupé à titre gratuit.

Pour le chef d'entreprise : « IDENTITE » –

- Carte d'identité nationale (*en cours de validité*),
- Extrait du casier judiciaire de moins de trois mois.
- Numéro de Sécurité Sociale,
- Livret de famille,
- Document de PACS
- Contrat de mariage

→ Pour les naturalisés :

- Copie du décret de naturalisation,
 - Ou** extrait du Journal Officiel sur lequel le décret a été publié,
 - Ou** certificat de nationalité délivré par le Juge d'Instance ou par le Ministère de la Santé Publique et de la Population.

→ Pour les étrangers :

- Document officiel d'identité (si ressortissant de la UE ou de l'Algérie),
- Carte de résident ou copie du titre de séjour même provisoire (si ressortissant d'un pays hors U.E et E.E.E ou hors accord avec la France).
- Carte d'identité de commerçant étranger et copie du titre de séjour même provisoire (pour toutes autres nationalités).

Exercice de la profession –

- Attestation de stage de gestion ou dispense,
- Justificatifs du droit d'exercer une activité réglementée (Diplômes professionnels, Bulletins de salaires,...)
- Déclaration d'information du conjoint,
- Extrait d'inscription au registre de Commerce et des Sociétés (si déjà immatriculé),
- Pour les forains : livret spécial de circulation

Immatriculation Répertoire des Métiers : 125,00 € par carte bleue, espèces, mandat ou virement.